

# PORTS ET PLAGES

# **Délibération 19 : Plages du Bourget du Lac et des Mottets (Viviers-du-Lac) - Tarifs applicables à compter du 30 mai 2026**

1 DOCUMENT - Publié le 16 décembre 2025



C\_2025-12-09\_DELIB19.PDF

 TÉLÉCHARGER | (PDF, 731,5 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.